



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

OTAN

Question écrite n° 59014

## Texte de la question

M Charles Ehrmann demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement quant à la place de la France au sein de l'OTAN. Les développements de l'actualité la plus récente, et notamment la mise sur pied du corps d'armée franco-allemand incitent d'aucuns à penser que la France pourrait soit être amenée à faire, comme avant 1966, partie du commandement intégral de l'Alliance Atlantique, soit, au contraire, à quitter purement et simplement cette dernière. Il souhaiterait donc savoir si ces deux hypothèses sont raisonnables ou si le statu quo prévaudra.

## Texte de la réponse

Reponse. - A l'issue du sommet de Rome des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Alliance Atlantique, le 9 novembre dernier, le Président de la République a indiqué que le processus de rénovation de l'Alliance, auquel la France a activement participé, n'impliquait pas la modification de notre position particulière vis-à-vis de l'Alliance. La mise sur pied du corps européen n'altère pas ce constat ; les règles constitutives du corps respectent en effet les positions de principe respectives de la France et de la République fédérale par rapport à l'OTAN. C'est ainsi que la règle d'affectation des troupes allemandes participant au corps est appelée à subsister : la République fédérale n'aura pas à procéder, vis-à-vis de l'OTAN, à la « désaffectation » des forces destinées au corps. De son côté, la France entretient de longue date des rapports de coopération militaire avec l'OTAN. Le corps européen sera une modalité nouvelle, supplémentaire, de cette coopération, sans affecter pour autant la nature de notre relation avec l'organisation. Nos partenaires trouveront ainsi dans le corps européen l'avantage d'une contribution européenne cohérente à l'Alliance. L'hypothèse d'école évoquée par l'honorable parlementaire, selon laquelle la France pourrait être amenée en raison de la création du corps à quitter l'Alliance Atlantique, est donc dénuée de tout fondement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Ehrmann Charles](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59014

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 1992, page 2695